



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 novembre 2018 ouverte à 20h05
Convocation remise le 2018 - Séance publique.

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Adjoint au maire :

MM. Jean MARCQUE, Mme Viviane FRITSCH, David WETTERWALD

Conseillers municipaux :

MM. Robert ANSTOTZ, David FINCK, Frédéric BASTIAN, Alexandre ROSIN et
Jean-Renaud KLEIN, Mmes Heike ROTHGERBER et Christiane SCHIMBERLE

Membres absents excusés : MM. Guillaume GULLY et Cyrille MEYER

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : M. Jean MARCQUE

OBJET 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 2 : URBANISME

La prochaine réunion de la Commission d'Urbanisme se réunira le lundi 12 novembre 2018. Les dossiers en cours seront examinés et le compte-rendu sera transmis au prochain Conseil Municipal.

**OBJET 3 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES INCLUS –
REPARTITION DU MARCHE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOBLE.**

Monsieur le Maire,

Rappelle à l'assemblée délibérante que la loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva (tarifs jaunes et verts).

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi NOME du 7 Décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

VU la délibération n° 6/2018 du 9 avril 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018,

VU la convention constitutive du groupement de commandes du 27 Septembre 2018,

VU la délibération n° 114/2018 du 25 Septembre 2018 du conseil de communauté de la Communauté de Communes Mossig Vignoble prenant acte de la dévolution du marché par la commission d'appel d'offres

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Mossig Vignoble représente les membres du groupement de commandes en qualité de coordonnatrice et à ce titre elle est chargée notamment de signer et de notifier le marché, étant entendu que chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne,

CONSIDERANT également que ce groupement de commandes est constitué pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021,

CONSIDERANT par ailleurs que, outre la solution de base, ce marché comprend 3 variantes ;

- Variante 1 : 20% d'énergie verte pour tous les points de livraison (tous les sites)
- Variante 2 : 100 % énergie verte uniquement pour les points de livraison suivants :
 - ✓ Complexe multisports Rue des Colchiques à WASSELONNE
 - ✓ Piscine intercommunale Rue des Sapins (Zone de Loisirs) à WASSELONNE
 - ✓ Espace Sportif de la Porte du Vignoble (ESPV) à MARLENHEIM
- Variante 3 :
 - ✓ 100 % énergie verte pour les points de livraison de la variante 2,
 - ✓ 20 % énergie verte pour les autres sites

.../...

CONSIDERANT notamment que le marché est conclu à prix ferme pendant toute la durée du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

PREND ACTE de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Mossig Vignoble comme suit :

Titulaire du marché :

ES ENERGIES STRASBOURG

37 Rue du Marais Vert – 67000 STRASBOURG

pour un montant de 160 445,29 € HT /an soit 481 335,87 € HT sur 3 ans (abonnement et consommation) pour l'ensemble des membres du groupement, correspondant à la variante 3

DECIDE de prendre en charge le montant afférent à la Commune de TRAENHEIM d'un montant de 5370,81 € HT/an soit 16112,43€ HT sur 3 ans.

OBJET 4 : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 01/08/2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 01/01/2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Ces commissions de contrôle seront compétentes pour l'ensemble de la commune. Elles devront se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.

Les membres de la commission sont nommés pour une période de 3 ans. A chaque renouvellement du Conseil Municipal, un nouvel arrêté portant composition de la commission de contrôle sera pris.

A l'unanimité sont nommés :

Membre Conseiller Municipal (titulaire) : M. Alexandre ROSIN

Membre Conseiller Municipal (suppléant) : M. Frédéric BASTIAN

Délégué Administration (titulaire) : M. Jacques REISZ

Délégué Administration (suppléant) : Mme Evelyne LOEW

OBJET 5 : RECENSEMENT 2019

M. le Maire fait part aux conseillers qu'un recensement de la population aura lieu en 2019. La commune est tenue de réaliser son recensement entre le 17 janvier au 16 février 2019. La commune touchera une dotation par habitant et par foyer pour couvrir les frais des agents engagés.

Pour permettre de mener à bien ce recensement, 2 agents recenseurs sont nommés :

M. Roland KISTER et Mme Annie LANG.

OBJET 6 : ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au diagnostic établi par ES ENERGIES pour la mise en conformité des armoires électriques, nous avons fait établir 3 devis :

- ES ENERGIES : 13 740,00€
- SOBECA : 13 678,80€
- GTE REIFSTECK : 13 614,00€

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société REIFSTECK.

OBJET 7 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de location de la salle communale :

Tarif résidents: inchangé, soit 250€ + charges

Nouveau tarif au 01/01/2019 :

Tarifs non-résidents : 500 ou 550€ + charges

COMMUNE DE TRAENHEIM
TARIF (en €) applicable à compter du 1er janvier 2019

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX			
	SALLE+MOBILIER+ TISANER +VAISSEL Du samedi 8H au Dimanche 18H	Forfait Charges	
		Eté du 1er Avril au 30 Septembre	Hiver 1er Octobre au 31 mars
1	TRAENHEIM PARTICULIER	250,00 €	
2	TRAENHEIM ASSOCIATION	200,00 €	50,00 €
3			
4			
5	EXTERIEUR PARTICULIER (Avec parrainage traenheimois)	550,00 €	75,00 €
6	EXTERIEUR ASSOCIATION (Avec parrainage traenheimois)		

Vote « Pour » : 500€ : 2 voix
 Vote « Pour » : pour 550€ : 9 voix
 Vote « Abstention » : 1 voix

DIVERS :

11 Novembre : 16 heures place de la Fontaine (rendez-vous à 10h pour la préparation de la salle)
 Fête des anciens le 8 décembre : choix du menu
 Illumination de Noël (vérifier les luminaires = Alex et Fredo)
 Les Vœux 2019 auront lieu le 19 janvier 2019
 Réfection des locaux de la mairie (bureau secrétaire, accueil, bureau du Maire, salle du Conseil et hall d'entrée) : Devis de peinture soumis au Conseil Municipal : les travaux pourraient se faire en 2 phases. La décision est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fin de séance : 21h15
 Extrait certifié conforme au Procès-verbal
 Publié le 9 novembre 2018
 Transmis à la Sous-préfecture

REÇU le
12 NOV. 2018
 À LA SOUS-PRÉFECTURE
 de MOLSHEIM

Le Maire : Gérard STROHMENGER




Les conseillers municipaux :

M. Jean MARCQUE :
Mme Viviane FRITSCH :
M. David WETTERWALD :
M. Cyrille MEYER : absent
Mme Heike ROTHGERBER :
M. Robert ANSTOTZ :

M. Frédéric BASTIAN :
Mme Christiane SCHIMBERLE :
M. Jean-Renaud KLEIN :
M. David FINCK :
M. Guillaume GULLY : absent
M. Alexandre ROSIN :